

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: D'abord, ces messieurs qui donneront leurs services ne peuvent être d'aucune utilité à moins qu'ils ne se réunissent.

M. ROSS: Ont-ils des réunions?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Oui.

M. ROSS: Combien de fois?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Une fois ou deux fois par mois. Ils se sont réunis régulièrement, au moins, une fois par mois, et, dans certains mois, deux fois. Ils viennent d'Halifax dans l'Est et de points aussi éloignés dans l'ouest que la Saskatchewan. Nous acquittons leurs frais de déplacement et de subsistance, et ils ont environ 20 réunions par années. Ces dépenses sont imputables sur ce crédit. Il faut pour voir au coût des impressions et de la papeterie. S'ils ont besoin d'une presse pour les aider dans leur travail, il faut l'acheter. Ils devront assurer la distribution des renseignements de différentes manières. Les questionnaires dont j'ai parlé, ont trait à la besogne principale qu'ils expédient, à l'heure qu'il est, et ils nécessitent beaucoup de compilation. Je déposerai sur le bureau une copie de ces questionnaires. Lorsque les établissements industriels, les collèges et les institutions scientifiques nous auront envoyé les réponses, il faudra les collationner et les cataloguer et préparer. Ce crédit acquittera le coût de ce travail. Je ne suis pas prêt à dire si cette somme de \$43,000 sera ou non suffisante. J'ai fait un calcul approximatif de la dépense de la première année, parce qu'il s'agit d'un essai. Mais je puis assurer mon honorable ami et le comité qu'on n'encourra que les dépenses jugées nécessaires par le conseil consultatif.

M. CARROLL: J'ai surveillé avec un certain intérêt la tentative qu'on a faite de cultiver des arbres dans l'Île-au-Sable, dans le but de prévenir la disparition complète de cette île et d'empêcher qu'elle ne devienne plus dangereuse qu'elle ne l'est, aujourd'hui, pour la navigation. Est-ce ce bureau qui a commencé ce travail?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Ce travail avait été commencé auparavant.

M. CARROLL: Avec quel succès?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je n'en ai pas suivi le développement.

M. CARROLL: Il pourrait être intéressant d'appeler l'attention du bureau sur ce sujet. La grande difficulté provient du sol qui est sablonneux.

L'hon. M. MARCIL: Je n'ai pas entendu le ministre mentionner de problèmes spé-

[Le très hon. sir George Foster.]

ciaux à résoudre sauf deux, dans l'Ouest du Canada, le premier se rapportant à la conversion de la paille à gaz et l'autre, au sable. Se trouve-t-il d'autres problèmes à résoudre dans les autres provinces?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: On ne laissera pas de côté les autres provinces. Il m'est impossible de suivre toutes les délibérations du bureau et de savoir exactement ce qu'il fait. Les membres en sont nommés pour exécuter un certain travail et l'on doit supposer qu'ils possèdent les aptitudes voulues pour choisir les questions les plus importantes. Je me rappelle avoir parlé d'une question d'une grande importance qu'on étudie, à l'heure qu'il est, je veux parler de l'influence de la brume sur la transmission du son; ce problème intéresse au plus haut point la navigation. Il présente certaines difficultés dont la solution profitera grandement aux cultivateurs.

M. SINCLAIR: Me serait-il permis de mentionner l'importance d'étudier des questions pratiques se rapportant aux pêcheries, par exemple? Sur le littoral des Provinces maritimes nous avons des problèmes qu'on n'a jamais encore résolus; je crois même qu'on n'a jamais tenté de les résoudre. Ainsi, par exemple, nous dépensons beaucoup d'argent pour les installations de pisciculture et des millions d'œufs de homard sont répandus sur la surface de l'océan, chaque année. Bien qu'on se soit livré depuis plusieurs années à cette propagation du homard, personne ne peut dire, d'une façon positive et autorisée, si ces homards vivent et se développent. C'est une question pratique et qu'un expert pourrait résoudre après un peu d'étude. Il y a une autre question, celle des frayères de la morue et de l'aigrefin. On a demandé l'interdiction de la pêche au chalut dans certaines eaux—celles du golfe Saint-Laurent, par exemple—et beaucoup de pêcheurs croient que c'est à ces endroits que se trouvaient les frayères de ces poissons, ce qui, s'il en était ainsi, serait une excellente raison pour interdire aux chalutiers d'exercer leur industrie dans ces eaux, au temps du frai. Je mentionne ces détails, afin que le ministre puisse les soumettre à l'étude de ceux qu'il chargera de l'étude de ces problèmes, qui sont d'une si grande importance pour l'industrie des pêcheries.

L'hon. M. PUGSLEY: Ce bureau choisit-il lui-même les questions à étudier, ou s'appliquera-t-il à l'étude des questions que le Gouvernement ou les particuliers lui soumettront? J'aimerais à savoir quelle sera la règle suivie. Nous savons qu'il y a beaucoup de questions d'intérêt pratique que la